

Direction de l'instruction publique
Office de l'enseignement préscolaire
et obligatoire, du conseil
et de l'orientation (OECO)
M. Dominique Chételat, chef de section fr.
Chemin des Lovières 13
2720 Tramelan

dominique.chetelat@erz.be.ch

Notre réf. 3.8.4 // DOCSSTA\394315\1\DG

Bienne, le 6 février 2013

Révision des compléments cantonaux au PER (projet individuel ; droit et économie ; grec ancien) - Avis du CAF

Monsieur,

Le Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne (CAF) a examiné les documents en titre. Il vous remercie de lui avoir donné l'occasion de s'exprimer et vous soumet la prise de position suivante :

A. Lignes directrices pour la leçon obligatoire de projet individuel

Le CAF soutient l'introduction de cette leçon obligatoire, qui lui paraît très intéressante. Plusieurs points mériteraient toutefois d'être précisés, puisqu'il s'agit de directives : des stages préprofessionnels ou des projets en-dehors de l'école seront-ils acceptés ? Tous les sujets sont-ils possibles, et dans le cas contraire, qui effectue le tri et sur quelle base ? Le suivi des projets sera-t-il pris en compte dans le taux d'occupation des enseignants ? Qui déterminera avec quel enseignant travaillera chaque élève ?

B. Lignes directrices pour la leçon facultative économie et droit

Le CAF salue l'introduction de cette leçon, qui permettra une initiation des élèves à ces domaines importants. Les objectifs paraissent relativement ambitieux et mériteraient d'être précisés. La question de la formation des enseignants à cette nouvelle branche devrait aussi être abordée.

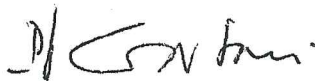
C. Grec ancien

Pas de remarque particulière.

En vous souhaitant bonne réception de notre prise de position, nous vous adressons, Monsieur, nos salutations distinguées.

Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne

Le président :



Philippe GARBANI

Le secrétaire général :



David GAFFINO